

---

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 1890.

---

### Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1891.

(Voir les n<sup>os</sup> 116, XII, session de 1889-1890, et 13, session de 1890-1891, de la  
Chambre des Représentants; 3, session de 1890-1891, du Sénat.)

---

Présents : MM. TERCELIN, Président; ALLARD, CASIER, le Comte LE GRELLE,  
FINET, HARDENPONT, VAN PUT et le Baron BETHUNE, Vice-Président-  
Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1890 s'élevait à . . . . . fr.	1,586,500 »
Le projet du même budget pour 1891 s'élève à . . . . . fr.	1,548,500 »
Il y a donc une diminution sur le premier de . . . . . fr.	38,000 »

L'article 10 du projet qui a pour libellé : « Service de navigation à vapeur  
entre Anvers et les ports étrangers », subit à lui seul cette réduction. En  
effet, Messieurs, cette réduction provient de la dénonciation, à partir du  
1<sup>er</sup> janvier 1891, de la convention conclue avec la firme Lamport et Holt  
pour le service de navigation entre Anvers, le Brésil et La Plata.

Le projet a été adopté par la Chambre des Représentants dans sa séance  
du 26 novembre dernier, à l'unanimité des 87 membres présents.

Il n'a soulevé aucune observation dans le sein de votre Commission des  
Finances, qui, après l'avoir admis à l'unanimité, vous invite, Messieurs, à  
lui accorder également un vote favorable.

*Le Vice-Président-Rapporteur,*  
Baron P. BETHUNE.

*Le Président,*  
TERCELIN-MONJOT.